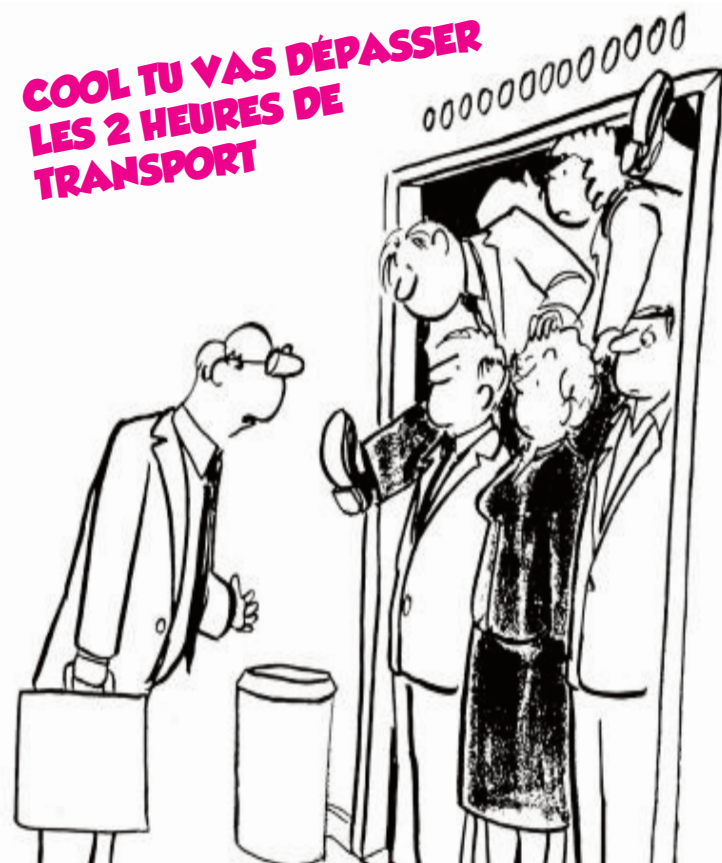




Village la Poste

Un placard pour chaque postier

■ Avant l'installation du premier poste de travail à Issy, le dispositif d'accompagnement social du Village La Poste montre déjà ses lacunes ■ Services oubliés par l'accord, réorganisations en perspective, entassement des personnels, les surprises s'amoncellent ■ N'hésitons pas à réagir et à nous coordonner face aux dérives de ce projet.



Pour tous les agents du groupe concernés par le Village La Poste, SUD demande :

- ★ **La compensation de tout préjudice causé par le déménagement**
- ★ **Des mesures d'accompagnement pour chaque arrivant**
- ★ **Des surfaces par agent permettant une vie au travail de qualité**



Il n'a pas été possible pour SUD PTT de signer le dispositif d'accompagnement social du village La Poste pour deux raisons principales :

✍ L'accord se base en préambule sur une liste close de sites cédants, il était évident que d'autres établissements seraient impactés par le projet de regroupement. Et ça n'a pas loupé puisque des personnels de la Direction des Services Financiers ou encore de la Direction des Ressources Humaines se sont vus signifier leur prochain déménagement sur l'un des sites du VLP. La direction a refusé notre demande d'inclure tous les services impactés par le déménagement.

✍ L'exclusion des mesures de compensation du temps de trajet des personnels supportant moins de deux heures de transport quotidien. Une mesure arbitraire qui écarte une bonne partie du personnel concerné par un allongement de temps de trajet. Quand on perd une 1/2 heure de son temps, le préjudice est le même pour toutes et tous. Refus de la direction de retirer la notion de temps de trajet minimum.

★ L'expertise sur l'aménagement

Coté bâtiment, le CHSCT de coordination du VLP a commandité une expertise qui a donné des éléments de cadrage pour l'emménagement des personnels :

Surface minimale recommandée par personne : 10m²

Bureau collectif : 2 à 5 personnes

Open space : moins de 10 personnes

Largeur de couloir : 140 cm

Accès au bureau : 80 cm

Débattement pour siège bureau : 180 cm

Ajoutons que l'implantation des bureaux collectifs doit permettre de se voir mais pas en face à face, permettre une appropriation de l'espace au moyen d'éclairage individuel, d'une paroi permettant la décoration.

Alors à vos mètres rubans, les CHSCT du siège sont là pour suivre l'opération dans la durée, n'hésitez pas à vous rapprocher des représentants du personnel et à consigner tout ce qui cloche dans les registres d'hygiène et de sécu-

rité.

Pour l'instant les surfaces du VLP sont plutôt de l'ordre de 7m² par personne.. Sur une bonne partie des critères d'ailleurs, le VLP est au-dessous des normes : surfaces, densité, intimité, beaucoup de mauvais points sont décernés dans l'expertise que vous pouvez consulter auprès de nos représentants.

★ Réorg or not réorg ?

Durant toute la phase de présentation du projet, la direction s'est obstinée à nier le caractère réorganisationnel du VLP, pour éviter que les mesures de l'accord "Un avenir pour chaque postier" ne s'appliquent aux agents impactés par le projet. L'encre des signataires du dispositif Village La Poste était à peine sèche, que nous découvrons un projet de "constitution de services généraux communs" issus de 4 services généraux distincts et concernant une trentaine de personnes de manière à constituer un nouveau service. Nous y voyons un premier exemple de la duplicité des promoteurs du projet VLP. Comment croire en effet que les restructurations de services ne vont pas se succéder au gré d'une stratégie qui se cherche. Déjà des déménagements entre sites sont programmés pour des services qui viendraient à peine de se poser.

★ Négocier dans chaque instance, se mobiliser pour notre environnement de travail

Chose curieuse, il n'y a pas eu de Comité Technique national sur le sujet du Village La Poste, un projet qui impacte pourtant plus d'une dizaine de directions et qui a été présenté au Conseil d'Administration. Les élus SUD PTT en ont demandé la tenue pour cadrer au mieux ce projet dans l'intérêt des personnels. Les CHSCT des divers services auront aussi leur rôle à jouer pour l'installation des personnels, il ne faut pas hésiter à joindre vos représentants dont les coordonnées sont affichées dans les locaux. Vous pouvez aussi vous adresser directement à notre fédération sur un courriel que nous avons dédié au sujet : sudvlp@sudptt.org.

Pour SUD PTT, il s'agit d'utiliser tous les moyens à notre disposition pour veiller à ce que le regroupement et les réorganisations se passent sous le contrôle effectif du personnel.